

**CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 28 MARS 2017**

Ordre du jour :

Objets soumis à débat ou délibération

- Association « Tréteaux Trotteurs » : présentation de spectacle et demande de subvention
- Durée d'Amortissement des biens
- Indemnités Maire / Adjoints
- Bibliothèque : règlement intérieur, sécurité des espaces numériques
- Remboursement du transport scolaire aux familles (année 2016-2017)
- Devis travaux au presbytère et toiture de l'église
- Séparation Préau-École
- Tarifs pêche, dont tarif ouverture
- Bureaux de vote des 23 avril et 7 mai
- Point sur les travaux de sécurité routière dans la traversée du bourg
- Zone humide : point sur le dossier

Informations et questions diverses

- Échos de la CCPL
- Commission chemins, commission bâtiments (rdv du 22 mars)
- Randonnée du 28 juillet 2017
- Divers

Convocations adressées le 21 mars 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-huit mars à vingt heures trente, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur DEULOFEU Jean-Louis, Maire.

Étaient présents : MM. DEULOFEU – RAIMBAULT – RENIER – RABEC – JARRY – BLAIN – BENEFIX – Mmes GEMIN – LEROUX – VETTIER

Absents excusés : Mmes AUBRY – VERON – POIRIER – MM. HELAINE – PRINCE

Secrétaire de séance : Mme LEROUX

Les points suivants ont été examinés :

OBJETS SOUMIS À DÉBAT OU DÉLIBÉRATION

Exposé de l'association les Tréteaux Trotteurs

A leur demande, plusieurs membres de la nouvelle Association « les Tréteaux Trotteurs » dont le siège social est situé sur la commune de La Brûlatte viennent exposer leur projet culturel dont l'objectif est de pérenniser sur le territoire du Pays de Loiron une action d'animation culturelle itinérante s'inspirant de la manifestation qui s'est déroulée l'an dernier en juillet 2016 à l'Abbaye de Clairmont.

En 2017, cette association se propose d'organiser une manifestation à partir de 14h avec plusieurs ateliers artistiques qui auront lieu sur le site de l'Abbaye de Clairmont, une restauration sera possible sur site à partir de 19h et une représentation théâtrale interviendra à partir de 21h.

La date retenue par l'Association est le samedi 8 juillet 2017.

Ce spectacle d'animation plein air « Des tréteaux dans le cloître » permettra également, en partenariat avec les Amis de l'Abbaye de Clairmont, de valoriser cet important ensemble religieux patrimonial du territoire.

Une subvention de démarrage à l'association est sollicitée à hauteur de 600 €.

M. Raimbault Christian, juge et parti, ne participe ni à la délibération ni au vote qui s'en suit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de La Brûlatte, à l'unanimité des présents, attribue cette subvention exceptionnelle de 600 € à l'Association des Tréteaux Trotteurs.

Durée d'amortissement des biens

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de valider le tableau des durées d'amortissement par bien suivant :

Compte	Durée
202 Réalisation de documents d'urbanisme	10 ans
2031 Frais d'études (sans réalisation)	5 ans
2033 Frais d'insertion (sans réalisation)	5 ans
2041582 Groupement de collectivités et collectivités à statut particulier – Autres groupements – Bâtiments et installations	15 ans
20422 Subvention d'équipement aux personnes de droit privé (bâtiments et installations)	15 ans
2051 Concessions et droits similaires (licences, logiciels...)	5 ans
2088 Autres immobilisations corporelles	10 ans
2182 Matériel de transport	6 ans

Tous les biens inscrits à ces comptes d'une valeur inférieure à 500 € seront amortis sur un an.

Indemnités Maire/Adjointes

Le Maire explique au Conseil Municipal que depuis le 1^{er} janvier 2017, l'indice terminal de l'échelle de la rémunération de la fonction publique est passé de 1015 à 1022 brut. Au 1^{er} janvier 2018, l'indice terminal passera à 1028 brut.

Aussi, étant donné que les délibérations du 25 avril 2014 et du 4 mars 2016 indiquaient que les indemnités du maire et des adjoints étaient fixés à un pourcentage de l'indice brut 1015, le Maire invite le Conseil Municipal à prendre la délibération suivante :

A effet au 01/01/2017 conformément au décret n°2017-85 du 26/01/2017, l'indemnité des élus sera calculée selon l'indice brut terminal de la fonction publique. Le pourcentage alloué au maire et adjoints demeure respectivement à 35% et 8,25% de cet indice terminal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette proposition.

Bibliothèque : règlement intérieur et sécurité des espaces numériques

Lecture est donnée par le Maire du règlement intérieur des bibliothèques qui intègre désormais l'aspect numérique de la lecture publique. Le Conseil Municipal valide ce nouveau règlement.

Concernant la lecture numérique et le service d'accès Internet que proposeront les bibliothèques, il convient d'équiper les structures avec un matériel spécifique permettant d'assurer la traçabilité et d'éviter les téléchargements illégaux.

Il convient donc pour les communes de prévoir un équipement dont l'ordre de dépense – notamment équipement d'une licence pour tablette – oscille entre 600 et 700 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette dépense qui sera inscrite au Budget 2017.

Remboursement du transport scolaire 2016-2017

Une somme de 1 740 € est à prévoir au budget 2017 pour procéder au remboursement du transport scolaire aux familles pour l'année scolaire 2016-2017. Après délibération, le Conseil Municipal valide ce remboursement.

Devis Travaux au Presbytère et toiture de l'Église

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le devis de l'entreprise Lemonnier relatif aux travaux de ravalement de la façade du Presbytère pour un montant de 4 000 € TTC.

Après l'étude de plusieurs devis, le Conseil Municipal retient l'entreprise Ardoise à Zinc de la Croixille pour des travaux à réaliser sur la toiture de l'Église. La dépense à prévoir est de 4 617,60 € TTC.

Travaux concernant la séparation Préau-École

Une première approche du problème à cette séparation propose une isolation avec une bâche de résistance au vent et à la température qui ne donne toutefois pas satisfaction compte tenu des allées et venues des enfants sous le préau. Il semble qu'une rigidité du matériau soit plus sécurisante.

En conséquence, deux devis seront demandés à des serruriers métalliers pour qu'ils proposent une solution différente.

Tarifs pêche – Saison 2017

Le Conseil Municipal, après délibération, fixe le prix de la gaule au plan d'eau communal à 4,00 € pour le week-end du 1^{er} et 2 avril 2017 – week-end réservé au lâcher de truites.

Les prix de 2,50 € la gaule et 40 € la carte annuelle restent inchangés pour le reste de la saison de pêche.

Bureaux de vote des 23 avril et 7 mai 2017

Composition du bureau de vote (les membres du bureau de vote doivent être présents à l'ouverture et à la fermeture du scrutin)

	23/04/17	07/05/17
Président	DEULOFEU Jean-Louis	DEULOFEU Jean-Louis
Suppléant	RAIMBAULT Christian	RENIER Léon
Assesseurs	BENEFIX René RENIER Léon	POIRIER Nicole RAIMBAULT Christian
Secrétaire	JARRY Laurent	RABEC Laurent

Permanences (de 8h à 19h) (le Président ou son suppléant et deux assesseurs doivent être présents en permanence)

	23/04/17	07/05/17
8h-10h00	BLAIN Patrick BENEFIX René	BLAIN Patrick RABEC Laurent
10h00-12h00	VETTIER Marie-Thérèse GEMIN Anne Claire	LEROUX Madeleine VETTIER Marie-Thérèse
12h00-14h00	RENIER Léon RAIMBAULT Christian	JARRY Laurent RENIER Léon
14h00-16h30	LEROUX Madeleine RABEC Laurent	
16h30-19h00	JARRY Laurent BENEFIX René	RAIMBAULT Christian POIRIER Nicole

Point sur les travaux de sécurité routière dans la traversée du bourg

Une réunion, en présence de M. Laigle responsable des routes départementales, de M. Moriceau de la DDT, de M. Bouleau chef d'agence départementale et de M. Oval maître d'œuvre, a permis de finaliser l'avant-projet concernant notamment les derniers points – localisation des passages piétons, installation d'une glissière de sécurité quand les sapins du plan d'eau seront abattus. L'appel d'offre devrait donc pouvoir être lancé pour des travaux qui devront démarrer en septembre 2017.

Le Maire précise également que dans le cadre de la DETR, une subvention a été attribuée par l'État pour un montant de 23 020 €.

Zone humide

M. Raimbault Christian, 2^e adjoint et Président du Syndicat du Bassin du Vicoin, fait le point sur le dossier de la parcelle à acquérir pour la mise en place d'une zone humide.

En l'état actuel des choses, seul l'achat du terrain étant subventionnable par l'Agence de l'Eau, la commune pourrait s'orienter vers l'achat de ladite parcelle en 2018 ; en conservant le locataire actuel ce qui éviterait de payer des indemnités d'éviction.

Le Conseil Municipal valide cette proposition.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Échos de la CCPL

Les budgets de la CCPL ont été votés lors de la réunion du 23 mars 2017.

La balance générale fait apparaître pour le budget général :

- En section fonctionnement, dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de 3 441 049,49 €
- En section investissement, dépenses et recettes s'équilibrent à hauteur de 777 685,20 €.

Pour le budget du service déchets, le fonctionnement s'équilibre à hauteur de 1 602 804,65 €, l'investissement s'équilibre à la somme de 377 037,35 €.

Le budget des Ateliers Relais ou budget économique de la CCPL représente en fonctionnement une somme de 1 350 224,00 € et en investissement 3 750 855,57 €.

Au total le cumul des trois budgets représente en recettes et dépenses 11 299 656,26 €.

Un aperçu des subventions votées lors de la même séance liste les principales demandes honorées par la CCPL à hauteur de 64 120 € avec un montant non affecté de 2 880 €.

De même le rapport des activités de la CCPL pour l'année 2016 est présenté par le Maire au Conseil Municipal. Ce rapport est consultable en Mairie et à la CCPL par tous les citoyens.

Travaux à la salle des fêtes - Commission bâtiments

Le 22 mars 2017, en présence de M. Leblanc, architecte, des travaux qui devront intervenir sur les prochains exercices budgétaires 2018 et 2019 ont été énumérés et feront l'objet d'un prochain chiffrage d'ici la mi-avril.

Randonnée nocturne dans le cadre du syndicat d'initiative

La date du 28 juillet a été retenue pour la Commune de La Brûlatte. Mme Leroux et M. Raimbault sont chargés de mettre au point l'itinéraire qui sera proposé.

Divers

Dates à retenir :

* 11 avril 2017 à 20h30 : Conseil Municipal à la Mairie

* 18 avril 2017 à 10h00 : Commission voirie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0H15.

Nom	Signature	Nom	Signature	Nom	Signature
M. DEULOFEU		M. HELAINE	Absent excusé	Mme LEROUX	
M. RENIER		M. JARRY		Mme AUBRY	Absent excusé
M. RAIMBAULT		M. PRINCE	Absent excusé	Mme POIRIER	Absent excusé
M. BENEFIX		M. RABEC		Mme VERON	Absent excusé
M. BLAIN		Mme GEMIN		Mme VETTIER	